

MESURES D'URGENCE

LA SÉCURITÉ CIVILE,

UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE



Principaux risques de sinistre identifiés

La vulnérabilité d'une municipalité est déterminée en fonction de la présence combinée d'éléments naturels, technologiques et dus à la présence de l'homme.

Ainsi, la situation géographique, la présence de la rivière du Nord peuvent contribuer à la vulnérabilité de la ville. Mais d'autres éléments attribuables à l'existence de la communauté la rendent vulnérable par certains aspects.

1- Vents ou orages violents

2- Déversement de matières dangereuses

3- Inondation due à la rivière du Nord

4- Fuite de gaz 5- Incendie majeur

6- Panne d'électricité prolongée

7- Chute d'aéronef

8- Tempêtes de neige 9- Séisme

10- Pénurie d'eau potable

Ces risques ont été classés en fonction de leur probabilité de se produire et des conséquences qu'ils pourraient engendrer.

Le plan de sécurité civile municipale

La Ville de Saint-Jérôme s'est dotée d'un plan de sécurité civile pour se préparer à intervenir de la façon la plus efficace possible lors de différentes situations d'urgence.

Ce plan a permis :

- d'identifier les risques potentiels et les besoins en matière de sécurité civile;
- de préparer notre ville à réagir promptement lors d'un sinistre;
- d'éliminer certaines menaces ou, au moins, d'en réduire les effets en favorisant la mise à pied de mesures préventives;
- de prévoir et de planifier des secours extérieurs à la Ville au cas où nos moyens d'action seraient dépassés ou paralysés;
- de signer des ententes de services avec certains organismes et institutions pour fournir des centres d'hébergement temporaires, des transports et des services aux sinistrés. Sont ainsi au nombre de nos partenaires la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, le Cégep de Saint-Jérôme, les municipalités de la MRC La Rivière-du-Nord, la Croix-Rouge et Autobus Transcobec.

Une population bien informée est une population mieux préparée

Dans la vie de tous les jours, qui prend le temps de penser aux sinistres? Des désastres naturels comme des inondations, des vents violents, des accidents industriels ou des pannes de courant peuvent pourtant survenir.

Or, si vous n'y êtes pas préparés, un sinistre risque de bouleverser votre existence. En revanche, quelques précautions suffisent pour mettre toutes les chances de votre côté. C'est pourquoi nous vous demandons de vous préparer à être autonomes **pendant une période de trois jours**, pour permettre à la Ville d'intervenir aux points critiques afin de protéger l'ensemble de la population, d'atténuer les effets du sinistre et de faciliter un retour à la normale.

LA SÉCURITÉ CIVILE,

UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE

Le gouvernement et les municipalités ont un rôle important à jouer avant, pendant et après un sinistre. Cependant, il est admis que chaque citoyen a la responsabilité d'assurer sa propre sécurité et celle de ses proches.

Après un sinistre majeur, le temps de mobiliser les ressources nécessaires, il se pourrait que vous ayez à **assurer votre propre sécurité, celle de votre famille et la sauvegarde de vos biens pendant une courte période**. En effet, les ressources mobilisées s'occuperont d'abord des urgences. C'est dans cette optique qu'il faut préparer une **trousse d'urgence** à garder chez vous et contenant, notamment, des provisions (eau et vivres) pour subvenir à vos besoins essentiels pendant **trois jours**.

PRÉVOIR ET PLANIFIER

Des études démontrent que la prévention permet de sauver des vies. Pour tous les sinistres potentiels, certaines mesures peuvent être prises préventivement.

- Gardez les adresses et les numéros importants près du téléphone. Mettez en mémoire sur votre téléphone les numéros les plus importants. Après un sinistre, n'utilisez le téléphone qu'en cas de nécessité absolue pour éviter de surcharger les lignes et d'entraver les efforts des équipes de secours.
- Vérifiez votre police d'assurance. Couvre-t-elle tous les dangers auxquels vous pourriez être exposé? Faites des copies des documents importants et conservez-les à l'extérieur de votre domicile. Photographiez ou filmez vos biens.
- Choisissez une personne à contacter à l'extérieur de la région ou de la province. Si un sinistre vous sépare du reste de la famille, vous pourrez alors appeler ce contact.
- Faites un plan d'évacuation de votre maison et pratiquez-le en famille. Indiquez-leur les sorties de secours. Montrez-leur où se trouve l'avertisseur d'incendie et comment l'utiliser. Identifiez l'endroit où se trouve le panneau d'électricité et les valves d'entrée d'eau et de gaz.
- Préparer une trousse d'urgence pour la maison, une autre prête à emporter avec vous en tout temps et une troisième pour la voiture.
- Penser à un lieu qui pourrait accueillir vos animaux domestiques.

TROUSSE D'URGENCE pour la maison



- Sac à dos (pour garder et transporter la trousse d'urgence)
- Radio portative à piles (pour écouter les nouvelles)
- Lampe de poche et piles de rechange
- Trousse de premiers soins
- Bougies et allumettes/briquet
- Jeu de clés pour la voiture et la maison
- Argent de poche (avec pièces de monnaie pour téléphoner)
- Documents importants (pièces d'identité, documents personnels)
- Vêtements et chaussures (un rechange de vêtements par personne)
- Couvertures ou sacs de couchage (une couverture ou un sac par personne)
- Papier hygiénique et autres articles d'hygiène personnelle
- Médicaments (conserver une réserve d'environ une semaine de médicaments dans votre trousse, avec des copies de vos ordonnances pour les médicaments et les lunettes)
- Sifflet (au cas où vous auriez besoin d'attirer l'attention)
- Jeu de cartes, jeux de société, livres
- Blocs-notes et crayons
- Liste de numéros de téléphone
- Aliments non périssables* et eau embouteillée

Conservez suffisamment d'eau et de nourriture non périssable pour subvenir à vos besoins pendant **trois jours**. Choisissez des aliments légers, prêts à manger et peu encombrants que votre famille apprécie et qui n'ont pas besoin d'être réfrigérés et ne demandent aucune cuisson ni préparation. Remplacez les conserves et les provisions sèches une fois par année, l'eau, tous les six mois. S'il y a des aliments à cuire, prévoyez un réchaud et du combustible. Ne pas utiliser à l'intérieur un barbecue ou des réchauds analogues conçus pour être employés à l'extérieur, en raison de risques d'intoxication au monoxyde de carbone.

* Exemples d'aliments :

- Eau, 4 litres par personne par jour
- Aliments déshydratés
- Aliments spéciaux : aliments pour bébé et lait maternisé
- Biscuits à la farine d'avoine
- Boissons : lait, jus en boîte, café instantané, thé
- Céréales
- Conserves : soupes, ragoûts, fèves au lard, pâtes, viande, volaille, poisson, légumes, fruits
- Craquelins et biscottes
- Mélange de noix et de fruits secs
- Produits de première nécessité : sucre, sel et poivre, colorant à café, miel, beurre d'arachides, sirop et confitures
- N'oubliez pas de mettre dans la trousse cuillères, couteaux et fourchettes, assiettes et gobelets jetables, ouvre-boîte manuel et ouvre-bouteille

SOYEZ AUTONOMES pendant trois jours

QUELQUES EXEMPLES DE SINISTRE

LES PANNES DE COURANT EN HIVER

Avant l'hiver

- Si vous avez un poêle à bois ou un foyer, approvisionnez-vous en bois pour vous assurer une autonomie d'environ sept jours.

Pendant une panne prolongée

- Gardez votre calme et prévenez Hydro-Québec de la panne. Si les portes et les fenêtres sont bien fermées, votre maison restera chaude pendant plusieurs heures.
- Tenez-vous informé de la situation en suivant les bulletins de nouvelles sur une radio à piles.
- Débranchez et éteignez tous les appareils électriques, sauf une lampe par étage.

Si vous devez évacuer votre domicile

- Fermez le disjoncteur principal ou l'interrupteur du panneau d'alimentation
- Fermez le robinet de la conduite d'alimentation en eau dans la maison. Protégez le robinet, le tuyau d'admission, le compteur et la pompe à l'aide de couvertures ou de matériaux isolant.
 - Videz toute la tuyauterie en commençant par les étages supérieurs, ouvrez tous les robinets et actionnez la chasse d'eau des toilettes à plusieurs reprises. Allez au sous-sol et ouvrez le robinet de vidange. Videz également le chauffe-eau : raccordez un tuyau au robinet de vidange pour que l'eau puisse s'écouler dans le drain du sous-sol.
 - Si vous vidangez un chauffe-eau au gaz, vous devez aussi éteindre la veilleuse d'allumage (*pilote*). Il faudra alors faire appel à un technicien qualifié pour la rallumer.
 - Débranchez et videz les tuyaux de la machine à laver et du lave-vaisselle.
 - Ne vous inquiétez pas des petites quantités d'eau qui pourraient rester dans les tuyaux horizontaux. Versez un peu de glycol ou de produit antigel **de plomberie** dans les cuvettes des toilettes ainsi que dans les renvois des éviers et de la baignoire.

- Désactivez le système d'alarme.

Si votre maison est équipée d'une pompe de puisard pour évacuer les eaux d'infiltration, rappelez-vous que celle-ci ne sera pas fonctionnelle durant une panne de courant et qu'il faudra retirer tous les objets de valeur de votre sous-sol pour qu'ils ne soient pas abîmés par une éventuelle accumulation d'eau.

Quand le courant est rétabli

- Avant d'utiliser les appareils, les prises de courant, les boîtes de fusibles ou de disjoncteurs et les panneaux de distribution qui ont été endommagés par l'eau, faites-les vérifier et nettoyer par un technicien compétent.
- Rétablissez le courant avec l'interrupteur principal.
- Fermez tous les robinets laissés ouverts, fermez le robinet de vidange du chauffe-eau et branchez les tuyaux d'alimentation de la machine à laver. Ouvrez le robinet d'alimentation en eau de la maison seulement si l'air ambiant est de 20 °C. Ouvrez le robinet se trouvant au niveau le plus élevé de la maison jusqu'à ce que l'eau coule, de façon à purger le système de l'air qui pourrait s'y trouver.

Faites fonctionner les appareils à tour de rôle de manière à déceler toute fuite dans le système d'évacuation, faites couler l'eau dans chaque évier, lavabo, toilettes, douche et baignoire.

Vérifiez le fonctionnement des robinets d'eau chaude.

Remplissez le chauffe-eau avant de le remettre en marche.

- Attendez quelques minutes avant de remettre en marche les appareils électriques, surtout les appareils de chauffage, pour ne pas créer une demande trop forte qui risquerait de provoquer une autre panne générale.
- Si le sous-sol est inondé, assurez-vous que le courant est coupé avant d'y pénétrer.



VENTS OU ORAGES VIOLENTS

Avant

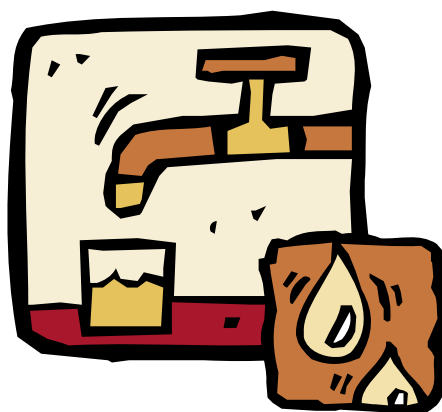
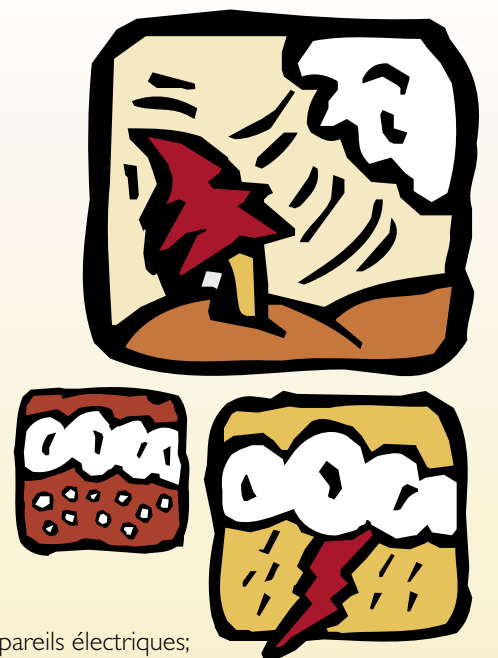
- En cas d'alerte météorologique, à l'extérieur, attachez solidement tout ce qui pourrait être arraché;
- Évitez les activités extérieures.

Pendant

- À l'intérieur :
 - Si possible, descendez au sous-sol, ou abritez-vous dans une petite pièce centrale ou sous un meuble massif;
 - Éloignez-vous des fenêtres et des portes;
 - Débranchez les téléviseurs et autres appareils électriques;
 - N'utilisez pas le téléphone.
- À l'extérieur :
 - Si vous êtes à l'extérieur, réfugiez-vous dans un bâtiment ou dans un fossé. Si vous êtes dans un lieu découvert, ne vous étendez pas par terre (risque plus grand d'électrocution), accroupissez-vous en gardant les pieds l'un contre l'autre et baissez la tête. Éloignez-vous des fils électriques et de téléphone, des clôtures, des arbres et des lieux surélevés, évitez de rouler à bicyclette. Si vous êtes en voiture, arrêtez la voiture loin des arbres et des fils électriques et restez à l'intérieur.

Après

- N'allez pas dans les zones sinistrées, n'approchez pas des fils électriques qui pendent. Évitez de téléphoner sauf en cas d'absolue nécessité.



PÉNURIE D'EAU POTABLE

Si vous pensez que l'eau a été contaminée ou si un avis de contamination de l'eau potable a été émis par la Ville, faites-la bouillir.

Suivez les directives du Service des travaux publics et du ministère de la Santé publique en ce qui concerne le filtrage, la purification ou la durée pour faire bouillir l'eau potable.

En cas de contamination de l'eau potable et de pénurie, prenez de l'eau d'une source sûre :

un puits recouvert, une source naturelle protégée, un réservoir d'eau chaude, un réservoir d'eau en bouteille, sinon optez pour des jus de fruit en conserve ou des boissons gazeuses. Sachez qu'un adulte a besoin d'au moins un litre d'eau potable par jour.

EN HIVER, fortes chutes de neige, de pluie ou de bruine verglaçante, vagues de froid et de vents

Mesures préventives

- Demeurez à la maison et ne sortez que si c'est essentiel. Si vous devez sortir, habillez-vous en conséquence. L'enveloppe extérieure de vos vêtements devrait être imperméable et couper le vent. Le manteau devrait être muni d'un capuchon. Portez des mitaines, plus chaudes que des gants, et surtout couvrez-vous la tête (la majeure partie de la chaleur corporelle se perd par la tête).
- En auto, ne partez pas sans une trousse de survie conçue pour l'hiver et la voiture.



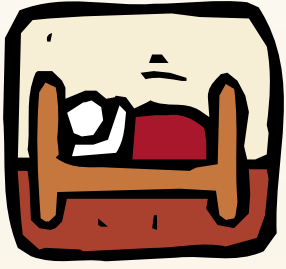
TROUSSE D'URGENCE POUR L'AUTO

- Lampe de poche, avec piles
- Bougies (allumettes/briquet à l'épreuve de l'eau)
- Pelles
- Chaîne de remorquage et câble de démarrage
- Couvertures et vêtements chauds de rechange (mitaines, chandail chaud, tuques et bottes)
- Gardez le réservoir d'essence plein et ayez une ample provision de lave-glace et d'antigel

LA SÉCURITÉ CIVILE, UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE

CENTRES D'HÉBERGEMENT

potentiels sur le territoire



Une douzaine de centres d'hébergement ont été identifiés sur le territoire en fonction de leur accessibilité et des services disponibles sur place.

Selon la nature du sinistre et son importance, l'un de ces centres sera privilégié. Ces lieux vous seront communiqués par les voies habituelles (radio, journaux, Ville de Saint-Jérôme 24 h), le moment venu.

APRÈS UN SINISTRE

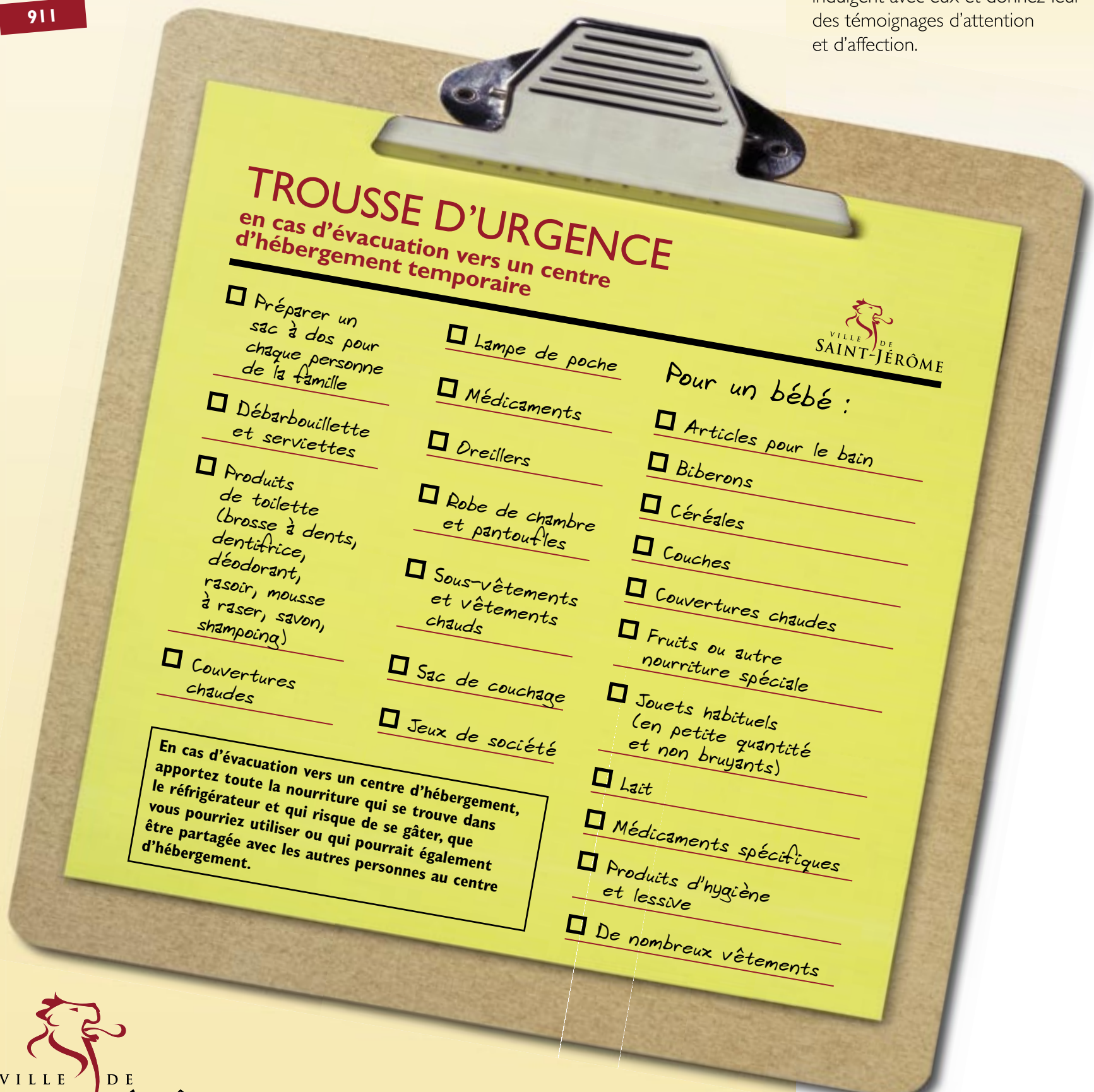
Après un sinistre, attendez-vous à des réactions émotives (agitation/abattement, pleurs, colère, peur, troubles du sommeil). Ces réactions sont normales et sont ressenties par tous les membres de la famille, notamment par les enfants qui expriment ainsi leur désarroi. N'hésitez pas à exprimer vos sentiments et à parler de ce qui s'est passé avec eux. Rassurez-les et encouragez-les à s'exprimer par la parole ou le dessin. Soyez indulgent avec eux et donnez-leur des témoignages d'attention et d'affection.

EN CAS D'URGENCE

Ville de Saint-Jérôme 24 h : 450 436-1511

ou

911



TROUSSE D'URGENCE en cas d'évacuation vers un centre d'hébergement temporaire

- Préparer un sac à dos pour chaque personne de la famille
- Débarbouillette et serviettes
- Produits de toilette (brosse à dents, dentifrice, déodorant, rasoir, mousse à raser, savon, shampooing)
- Couvertures chaudes
- Lampe de poche
- Médicaments
- Dreillers
- Robe de chambre et pantoufles
- Sous-vêtements et vêtements chauds
- Sac de couchage
- Jeux de société
- Pour un bébé :**
- Articles pour le bain
- Biberons
- Céréales
- Couches
- Couvertures chaudes
- Fruits ou autre nourriture spéciale
- Jouets habituels (en petite quantité et non bruyants)
- Lait
- Médicaments spécifiques
- Produits d'hygiène et lessive
- De nombreux vêtements

En cas d'évacuation vers un centre d'hébergement, apportez toute la nourriture qui se trouve dans le réfrigérateur et qui risque de se gâter, que vous pourriez utiliser ou qui pourrait également être partagée avec les autres personnes au centre d'hébergement.



POUR EN SAVOIR PLUS

Sécurité publique et Protection civile du Canada
www.psepc-sppcc.gc.ca/chan/cit/index-fr.asp
www.preparez-vous.ca

Sécurité publique du Québec, section Sécurité civile
www.msp.gouv.qc.ca/secivile/index.asp
www.securite.info.gouv.qc.ca/fr/index...asp

Agence de santé publique du Canada
www.phac-aspc.gc.ca

Faire face aux événements stressants :
Comment aider les enfants, comment
aider les adolescents

SOURCES :

Sécurité publique
du Québec

Sécurité publique et
Protection civile du Canada

Publié par la Ville de Saint-Jérôme
Juillet 2016
www.vsj.ca